

Guide des bonnes pratiques dans la lutte contre la propagation du Covid19

Marchés alimentaires

Le respect des gestes « barrières » et des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus.

Mesures pratiques

- Affichette obligatoire et respect par tous les commerçants des mesures « barrières » sur tous les étalages (annexe1)
- Mise en place de vitrines en plexiglas pour protéger les aliments et éviter les manipulations par la clientèle
- Remplacement et espacement des commerçants de manière à éviter les attroupements sur un même endroit
- Organisation des files d'attente par la matérialisation d'échelles au sol pour identifier la distance minimale de 1m entre 2 clients dans une file (peinture ou adhésif rouge)

Rappel : Dans le cadre de sa compétence de santé publique et afin d'assurer la qualité sanitaire du marché face à la propagation de l'épidémie, le maire peut sanctionner immédiatement le commerçant ne respectant pas les mesures « barrières ».

AFFICHE OBLIGATOIRE DE MANIERE VISIBLE SUR TOUS LES ETALAGES



CORONAVIRUS

Chers Clients et Clientes

En raison des événements actuels, nous mettons en place des mesures afin de nous permettre de continuer à vous servir

Mesures de précautions :

- ✓ Pas de bises, ni de poignées de main,
- ✓ Ne pas toucher et reposer la marchandise, laissez-nous le plaisir de vous servir,
- ✓ Chacun de nous devra se munir d'un bidon d'eau et de savon ou d'un gel désinfectant pour se laver les mains régulièrement,
- ✓ A chacun de nous, client comme commerçant d'avoir le bon jugement pour éviter les concentrations d'un trop grand nombre de personnes au même endroit.

